

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOUGE ET DU TOUCH

Siège SOCIAL : Mairie de LE FOUSSERET  
Bureau : Mairie de SAINT-ELIX le CHATEAU  
Téléphone : 05.61.98.38.79  
Fax : 05.61.98.34.33  
Email : [cc.louge.touch@wanadoo.fr](mailto:cc.louge.touch@wanadoo.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Salle du Picon de LE FOUSSERET

Séance du MARDI 17 JUILLET 2007.

**Etaient Présents** : Messieurs BONNEMAISON - ESCLASSAN – ROQUEBERT – COUSSEAU  
DADER – DOMEJEAN - DEDIEU – DEJEAN – CONDIS A  
-BOCHEREAU - DARDIGNAC – GALIAY J.S - GALIAY J.C. -  
PIQUES – CAPBLANQUET – DAUDE – DOUSSIN - CORTIADE  
BARON – ABADIE - SOULAN - CASTELAIN - MARTIN -  
LAGUENS.

Mesdames CONDIS M - CASTIES - LAZARO (remplacée par M. COULAND)  
MUL.

**Absents excusés** : Madame DE MIN  
Messieurs MAUMUS – SAINTE MARIE.

**Absents** : Mesdames MIRALLES – SUPIOT - BREQUE  
Messieurs SANCERRY - MONTAUT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe DOUSSIN

Monsieur BONNEMAISON, Président de la Communauté de Communes, souhaite la bienvenue aux délégués, et procède à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur Christophe DOUSSIN est élu.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2007 :**

Monsieur le Président demande si des modifications sont à apporter :

Mademoiselle Marie CONDIS intervient afin de modifier le lieu de la réunion : SAINT ELIX LE CHATEAU et non POUY DE TOUGES.

Suite à cette remarque, le compte rendu est approuvé par 26 voix pour, deux abstentions (Messieurs GALIAY J.S et DOUSSIN absents lors de la réunion).

### **PLAN DE FINANCEMENT DE LA CRECHE : RECTIFICATIF**

Lors du Conseil Communautaire du 24 avril 2007, le montant de la subvention allouée par la CAF n'étant pas connu, le montant minimal a été retenu, soit 4 200 € par place. Aujourd'hui, la Caisse d'Allocations familiales espère subventionner le projet à hauteur de 7 000 € par place. Monsieur le Président expose le plan de financement prévisionnel rectificatif.

Recettes	Sommes prévues H.T.	%
<b>Dotation de Développement Rural :</b>	145 730.00	25%
<b>Subventions :</b>	210 000.00	36%
- CAF	90 876.00	15.6%
- Conseil Général	15 000.00	2.6%
- ADEME, Conseil Régional	121 315.00	20.8%
<b>Autofinancement :</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>582 921.00</b>	

Dépenses	Sommes prévues H.T.	%
<b>Achat terrain</b>	<b>5 000.00</b>	<b>1%</b>
<b>Frais d'études :</b>	717.00	
- Géomètre	36 000.00	
- Architecte	6 000.00	
- Etude HQE	2 939.00	
- Etude géotechnique	5 265.00	
- Bureau de contrôle	2 000.00	
- Mission SPS		
Sous Total	<b>52 921.00</b>	<b>9%</b>
<b>Construction</b>		
- Gros œuvre	110 000.00	
- Charpente couverture	75 000.00	
- Electricité, photovoltaïque	70 000.00	
- Plomberie, chauffage, sanitaire	100 000.00	
- Plâtrerie	35 000.00	
- Peinture, carrelage, sol souple	35 000.00	
- Menuiserie, bardage bois	60 000.00	
Sous Total	<b>485 000.00</b>	<b>83%</b>
<b>Mobilier électroménager, matériel animation, jeux d'extérieur</b>	<b>40 000.00</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>582 921.00</b>	
investissement immobilier	542 921.00	
investissement mobilier	40 000.00	

Monsieur BONNEMAISON informe l'assemblée du courrier, du 4/07/2007, du Préfet de la Haute Garonne concernant l'attribution de la Dotation de Développement Rural (DDR). Il est accordé à la Communauté une subvention de 176 300 € calculée au taux de 36.35% sur une dépense subventionnable de 485 000 €.

Ce projet devrait approcher le taux maximum de subvention, soit 80% des dépenses.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité d'approuver le plan de financement prévisionnel rectificatif.

#### **LOGICIEL DE GESTION DU CADASTRE :**

La commission Cadastre s'est réunie le 5 juillet 2007 afin d'analyser les offres des trois sociétés soumissionnaires MAGNUS, SOGEFI, SISTEC.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BOCHEREAU qui résume les travaux de la commission. Il analyse les offres, explique le choix des critères de jugement et les notes attribuées aux différentes sociétés.

La commission propose de choisir la société SISTEC pour un montant de 9 000€ en investissement et 2 000€ en fonctionnement annuel.

Monsieur BONNEMAISON explique que le Conseil Général subventionne l'achat de logiciel à hauteur de 50%.

	MAGNUS	SISTEC	SOGEFI
<b>INVESTISSEMENT</b>			
15 licences logiciel cadastre	2 240,00	4 500,00	3 750,00
15 licences cartographie	2 300,00	3 000,00	600,00
Intégration plan cadastral EDIGEO	300,00	1 500,00	2 800,00
Installation (0,5j à la CCLT)			300,00
	<b>4 840,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>7 450,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT ANNUEL</b>			
Mise à jour règlementaire et évolutive	303,76	1 250,00	OFFERT
Maintenance annuelle	390,74	750,00	1 680,00
Installation, formation (dans chaque commune)	ATD	ATD	0,00
Assistance téléphonique	132,79	ATD	700,00
	<b>827,29 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 380,00 €</b>

SOCIETES	CRITERES DE PONDERATION							Résultats	CLASSEMENT
	Cout Inv 20%	Cout Fonc 20%	40%	Référence produits (SDIC)	40%	Convivialité utilisation	20%		
MAGNUS	1	1	0,4	3	1,2	3	0,6	2,2	3
SISTEC	3	2	1	1	0,4	1	0,2	1,6	1
SOGEFI	2	3	1	2	0,8	1	0,2	2	2

Monsieur MARTIN intervient pour demander si les membres de la commission se sont rapprochés des collectivités utilisatrices du logiciel SISTEC. Monsieur BOCHEREAU explique que MURET utilise ce logiciel ainsi que de nombreuses collectivités en Haute Garonne. Madame TORIBIAU de l'ATD 31 a confirmé à la commission la renommée de SISTEC et les retombées positives qu'elle a sur ce logiciel.

Monsieur MARTIN demande si le logiciel est à la charge de la Communauté ou des communes adhérentes. Monsieur le Président répond que la gestion du cadastre faisant partie des compétences de la Communauté, les coûts des logiciels et de la maintenance annuelle sont à sa charge.

Après discussions, Monsieur BONNEMAISON demande aux délégués de valider le choix de la commission et de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le choix de Monsieur le Président, et de l'autoriser à demander la subvention correspondante à la part investissement à Monsieur le Président du Conseil Général.

### ACHATS DE BACS OM ET COLLECTE SELECTIVE

Suite au recensement des besoins des communes en bacs supplémentaires en prévision de l'arrivée de nouveaux habitants et du renouvellement des bacs existants, il est nécessaire de commander des bacs 660L pour les ordures ménagères et 340L pour le tri. Deux sociétés CITEC et PLASTIC OMNIUM ont répondu à notre consultation. Les propositions financières sont les suivantes :

	CITEC	PLASTIC OMNIUM
30 bacs 660L	3 450.00 €	3 714.00 €
20 bacs 340L Jaune	1 340.00 €	1 328.00 €
10 couvercles 340L Noir	162.70 €	170.00 €
Frais de transport	75.00 €	
<b>H.T</b>	<b>5 027.70 €</b>	<b>5 212.00 €</b>

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de choisir la société CITEC située au sis 107 Rue Edmond ROSTAND à TOULOUSE, pour un montant de 5027.70 € HT, et d'autoriser Monsieur Le Président à demander la subvention correspondante à Monsieur le Président du Conseil Général.

### **RECRUTEMENT DE PERSONNELS EN C.A.E.**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée une autorisation de principe lui permettant de :

- \* recruter des agents pour l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans dans les bus scolaires
- \* signer des Contrats Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) avec l'ANPE.

Caractéristiques du contrat :

- Durée du contrat : 6 mois renouvelables
- Temps de travail hebdomadaire : 20 Heures

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents pour l'accompagnement dans les bus scolaires et à signer des C.A.E. avec l'ANPE.

### **DEVIS FORMATION : CAP Petite Enfance**

Monsieur le Président explique que Mademoiselle CASSE Céline, accompagnatrice dans les bus scolaires, souhaite préparer le CAP Petite Enfance dans le cadre du CAE, afin de passer le concours d'ATSEM.

Le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) dispense cette formation sur un an.  
Le coût est de 979 euros.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de payer la formation CAP Petite Enfance à Melle CASSE Céline et d'autoriser Monsieur BONNEMAISON à signer tout document se rapportant à cette formation.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

\* - **ACHAT TERRAINS** : Monsieur BONNEMAISON informe l'Assemblée de l'octroi de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) calculée à un taux de 50% sur un montant de 64 240 € représentant l'acquisition des terrains de Monsieur DUMAS. Aussi, il précise que Madame ABADIE propriétaire de la parcelle 91 souhaite vendre son terrain.

\* - **DDE** : Monsieur le Président rend compte de la réunion du 28 juin 2007 avec la DDE de Carbone concernant l'avenir de l'ATESAT. La DDE s'est engagée sur le suivi du Pool 2007/2008. Concernant les permissions de voirie, la DDE va mettre à disposition de la Communauté le logiciel permettant d'établir les arrêtés de voirie. Dorénavant, sur le terrain, Monsieur RAYNALS devra être accompagné d'un agent ou d'un élu de chaque commune afin de lui indiquer la parcelle.

\*- **PELLE DU FOUSSERET** : Monsieur BONNEMAISON explique qu'il serait intéressant d'avoir à disposition la pelle du Fousseret afin de tasser les bennes de la déchetterie. Monsieur CONDIS lui répond que lors du vote du budget 2007, le Conseil municipal a décidé de vendre la pelle. Il lui propose d'adresser un courrier à Monsieur le Maire.  
Monsieur DEDIEU évoque la possibilité d'un broyeur.

\*- **GYMNASE** : Monsieur LAGUENS explique que la commission réunie le 27 juin a établi une synthèse des visites des gymnases du Lherm, Fenouillet et Nailloux.  
Monsieur CONDIS rend compte de la réunion du 10 juillet 2007 où étaient représentés la commune du Fousseret, la CCLT, le Conseil général. Cette réunion concernait l'implantation des futurs collège et gymnase. Le maître d'oeuvre du collège sera désigné au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.